

## PISCINE

Non couverte ou dont la couverture a – de 1.80 m de hauteur  
Bassin supérieur à 10 m<sup>2</sup> et inférieur ou égal à 100 m<sup>2</sup>

La superficie du bassin ne constitue pas de la surface de plancher mais de la surface taxable

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

### Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires

\*\*\*Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle)
- déclaration préalable (travaux sur autre construction)
  
- Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)  
Cerfa téléchargeable sur [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
  
- Plan de masse indiquant l'emprise au sol de la piscine avec les distances aux limites du terrain
  
- Coupes transversale et longitudinale cotées précisant l'implantation de la piscine par rapport au terrain naturel
  
- Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de près et 1 vue de loin)
  
- Descriptif technique du traitement des eaux
  
- Teinte du liner – margelles
  
- Indiquer le système de sécurité projeté (bâche, sonde, enclos..)

### Sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions:

- déclarer la superficie du bassin de la piscine

### Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

### Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

### Liste donnée à titre d'information